

Résolution 2012-CA-370-R3

Il est proposé par Guylaine Beaudry, administratrice et appuyée par Luc Jodoin, vice-président, que la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) dénonce publiquement une partie de la « loi 78 » récemment adoptée par le Gouvernement du Québec en ce qu'elle brime deux droits fondamentaux de notre démocratie : le droit d'association et le droit de manifester. La Corporation exprime sa grande inquiétude de constater que l'Assemblée nationale impose une loi portant atteinte aux libertés civiles et visant à limiter la liberté d'expression. Sans contribuer à ramener la paix sociale, cette loi ne fait qu'attiser une situation déplorable et radicaliser les positions.

Adopté à l'unanimité